Elus en exercice	17
Quorum	9
Présents	14
Procurations	2
Votants	16

MAIRIE DE BREVAL CONSEIL MUNICIPAL DU 4 OCTOBRE 2024

Convocation du 27 septembre 2024

PRESIDENCE: Thierry NAVELLO

PRESENTS: Julie FLAMAND, René LANNOU, Maryse MAUGUIN, Jean-Pierre SIMENEL, Annie ZACCHERINI, Michel ABRAHAM, Hélène CHAUFTON, Jean-Yves SEILLE, Mylène MOREAU, Jacky LECLERC, Christine TOURNAY, Myriam DAVI, Sébastien MOLINIER

ABSENTS EXCUSES: Christian FOUCAULT, Gwénaëlle MILON (Procuration donnée à Maryse MAUGUIN), Julien MOREAU (Procuration donnée à Thierry NAVELLO)

SECRETAIRE DE SEANCE : Maryse MAUGUIN

COMMUNE

Le compte rendu de la dernière réunion datant du 6 septembre est adopté à l'unanimité.

Sur proposition de M. le Maire, et avec l'accord à l'unanimité du conseil municipal, les délibérations suivantes sont ajoutées à l'ordre du jour

- 2024-060 Annule et remplace 2024-048 Sollicitation contrat rural
- 2024-061 Tarif 2024 et 2025 location des salles municipales à la journée pour les associations

DECISIONS DU MAIRE

2024-055 Décision du Maire Mission CSPS Aménagement locaux périscolaires

Le Maire de Bréval,

VU les dispositions des articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Commande Publique entré en vigueur au 1^{er} avril 2019 et notamment son article R2123-1;

VU la délibération n°2020-32 du Conseil Municipal de la Commune de Bréval du 27 mai 2020 chargeant Monsieur le Maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant les avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU l'offre relative à une mission de coordination sécurité et protection de la santé (CSPS) de la société QUALICONSULT référencée contrat n° 3100056523 pour un montant 2 925,00 € HT

VU les crédits disponibles

CONSIDERANT l'obligation légale de réaliser cette mission

DECIDE

Article 1: La signature du contrat de mission CSPS n° 3100056523;

Article 2 : Les dépenses seront imputées aux articles 2031 et 2313

<u>Article 3</u>: Conformément aux dispositions de l'article L2122-22 et L2122-23 du CGCT, la présente décision fera l'objet d'un Compte-rendu lors du prochain Conseil Municipal

2024-056 Décision du Maire Mission CT Aménagement locaux périscolaires

Le Maire de Bréval,

VU les dispositions des articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ; VU le Code de la Commande Publique entré en vigueur au 1^{er} avril 2019 et notamment son article R2123-1 ; **VU** la délibération n°2020-32 du Conseil Municipal de la Commune de Bréval du 27 mai 2020 chargeant Monsieur le Maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant les avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU l'offre relative à une mission de contrôle technique de la société ALPHA CONTROLE référencée contrat n° 24P0870B pour un montant 3 950,00 € HT

VU les crédits disponibles

CONSIDERANT l'obligation légale de réaliser cette mission

DECIDE

Article 1: La signature du contrat de mission CT n° 24P0870B;

Article 2 : Les dépenses seront imputées aux articles 2031 et 2313

<u>Article 3</u>: Conformément aux dispositions de l'article L2122-22 et L2122-23 du CGCT, la présente décision fera l'objet d'un Compte-rendu lors du prochain Conseil Municipal

DELIBERATIONS

❖ 2024-057 Annule et remplace 2024-047 Réalisation emprunt bancaire pour l'acquisition d'un bâtiment sis 2 rue Lecomte Denis

M. le Maire explique au Conseil Municipal que le taux d'intérêt indiqué dans l'offre de prêt validé par la délibération 2024-047 du 6 septembre 2024 était erroné. M. le Maire a donc remis cette délibération à l'ordre du jour en apportant les modifications nécessaires.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 2024-031 du 7 juin 2024, le conseil municipal a approuvé l'acquisition par la commune, au prix de 200 000 € HT, de l'immeuble identifié au cadastre sous les références suivantes :

Commune	Parcelle	Adresse/Lieudit	Superficie	Nature réelle	
Bréval	G 370	2 Rue du Général LECOMTE Denis	304 m ²	Bâti	

L'acquisition de ce bâtiment est faite afin de procéder à son aménagement pour lui permettre d'accueillir les activités périscolaires et la bibliothèque scolaire.

Compte tenu de la situation financière de la commune, M. le Maire propose de ne recourir à un crédit que dans le cadre du financement de l'acquisition du bâtiment.

Vu le CGCT notamment l'article L.2337-3.

Vu le Budget Primitif 2024 qui prévoyait de recourir à un emprunt bancaire à hauteur de 300 000 € pour financer les opérations d'investissement 2024

Vu l'exposé de Mr le Maire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE la proposition de financement du Crédit Agricole d'Ile-de-France dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant du contrat de prêt : 220 000 €
- Déblocage des fonds : à intervenir dans les 3 mois suivant l'édition des contrats
- Durée du contrat de prêt : 20 ans
- Taux d'intérêt annuel fixe : 3.55 %
- Amortissement du capital progressif (échéances constantes)
- Echéances trimestrielles
- Base de calcul des intérêts 360 sur 360
- Remboursement anticipé possible à chaque échéance avec indemnité forfaitaire de 6 mois d'intérêts
- Commission: 500 €
- Délai de mise à disposition des fonds : 3 jours ouvrés

AUTORISE Mr le Maire à signer ce contrat de prêt et tous les documents y afférents. **DIT** que les sommes nécessaires au paiement des échéances seront inscrites au budget

2024-058 Approbation du premier rapport triennal de suivi de l'artificialisation des sols

Monsieur le maire expose au conseil que sur la décennie 2011-2021, 24 000 ha d'espaces NAF (Naturels, Agricoles et Forestiers) ont été consommés chaque année en moyenne en France, soit près de 5 terrains de football par heure. Les conséquences sont écologiques mais aussi socio-économiques.

La France s'est donc fixée, dans le cadre de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 dite « Climat et résilience » complétée par la loi n° 2023-630 du 20 juillet 2023, l'objectif d'atteindre le « zéro artificialisation nette des sols » en 2050, avec un objectif intermédiaire de réduction de moitié de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers sur 2021-2031 par rapport à la décennie précédente. Cette trajectoire progressive est à décliner territorialement dans les documents de planification et d'urbanisme.

Cette trajectoire est mesurée, pour la période 2021-2031, en consommation d'espaces NAF (Naturels, Agricoles et Forestiers), définie comme « la création ou l'extension effective d'espaces urbanisés sur le territoire concerné » (article 194, III, 5° de la loi Climat et résilience). Le bilan de consommation d'espaces NAF (Naturels, Agricoles et Forestiers) s'effectue à l'échelle d'un document de planification ou d'urbanisme.

A partir de 2031, cette trajectoire est également mesurée en artificialisation nette des sols, définie comme « le solde de l'artificialisation et de la désartificialisation des sols constatés sur un périmètre et sur une période donnés » (article L.101-2-1 du code de l'urbanisme). L'artificialisation nette des sols se calcule à l'échelle d'un document de planification ou d'urbanisme.

A ce jour, les outils dont dispose la commune lui permettent uniquement d'établir un bilan de consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Les données reprises dans le bilan triennal proposé au vote de ce jour sont issues des fichiers fonciers produits annuellement par le Cerema, établissement public relevant du ministère du Partenariat avec les territoires et de la Décentralisation, du ministère de la Transition écologique, de l'Énergie, du Climat et de la Prévention des risques et du ministère du Logement et de la Rénovation urbaine.

M. le Maire expose les principaux chiffres présents dans ce rapport :

- Entre 2009 et 2021, 21.2 hectares d'espaces naturels ont été consommés sur le territoire de Bréval
- 18.7 hectares ont été destinés à l'habitat, 2.1 aux activités diverses et 0.5 aux routes
- Sur la période de référence légale, 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2020, la consommation annuelle moyenne est établie à 1,8 Hectare
- Sur la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2030, la consommation annuelle moyenne doit être limitée à 0.9 hectare

M. le Maire souhaite également apporter des précisions sur le développement récent de la commune en lien avec le PLU ainsi que sur les perspectives actuelles.

Le SDRIF du 27/12/2013 a étiqueté BREVAL comme « Pôle de centralité à conforter », « Espace urbanisé à optimiser », « Quartier à densifier à proximité d'une gare » et « secteur à fort potentiel de densification ».

Lors de l'élaboration de son PLU voté en février 2017, la commune de BREVAL a dû prendre en compte les exigences du SDRIF.

C'est ainsi que 8 hectares dont 6.5 hectares de terres agricoles ont été ouverts à la construction. Le SDRIF impose à BREVAL 35 logements par hectare, ce sont donc environ 300 logements qui ont été construits.

Ce développement s'est accompagné de :

- l'ouverture de 2 classes en école maternelle
- l'ouverture de 3 classes en école élémentaire
- l'ouverture de 2 micro-crèches
- l'ouverture d'une maison médicale
- l'ouverture d'1 ligne de bus express BREVAL/LA DEFENSE par A14
- l'ouverture de commerces de proximité et de l'agrandissement de l'Intermarché

La consommation d'espace a été limitée à 8 hectares sur les 30 hectares rendus possibles par le SDRIF. Les espaces destinés à l'urbanisation ont été optimisés, des immeubles sont apparus, les terrains des maisons individuelles sont compris entre 300 et 600 m².

Plus particulièrement dans les secteurs où des immeubles ont été construits, des zones naturelles servant de bassins de rétention des eaux de pluie ont été créées et des arbres plantés.

A ce jour, et en corrélation avec notre PLU, il ne reste qu'un programme de construction de 46 logements (30 appartements et 16 maisons individuelles) construit en zone Ub sur un terrain agricole.

Une fois ce programme réalisé, il n'y aura plus aucune possibilité de construction sur Bréval, excepté dans

le cadre de division de terrains en zone Ua et Ub.

M. le Maire propose donc au conseil municipal d'approuver le premier rapport triennal de suivi de l'artificialisation des sols tel que présenté

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE le rapport triennal de suivi de l'artificialisation des sols tel qu'annexé à la présente délibération

2024-059 Absence de lieu d'accueil pour les spectacles itinérants

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la commune est régulièrement sollicitée pour donner son autorisation à l'installation de spectacles itinérants sur le territoire.

Il y a quelques années encore, la place du Tranchant était ponctuellement occupée dans ce cadre.

Monsieur le Maire explique que les activités se sont désormais multipliées, que ce soit sur la place du Tranchant où dans la salle polyvalente.

Le parking est maintenant et de manière habituelle, occupé par les bus des services départementaux :

- Bus PMI
- Bus santé
- Bus Job Insertion
- Bus numérique

Des commerçants sont présents chaque semaine :

- Marché du vendredi matin
- Food-truck sur la place réservée plusieurs soirs par semaine

Les associations de Bréval, sportives et culturelles occupent également les différentes pièces de la salle polyvalente chaque semaine :

- Bréval Sport et Loisirs
- L'ALGD

Le conseil municipal se réunit également dans la salle polyvalente mensuellement.

La salle polyvalente est également le lieu de divers évènements, à l'initiative de particuliers, de la commune ou d'associations.

En conséquence, Monsieur le Maire explique qu'il est de plus en plus compliqué d'envisager d'autoriser la mise à disposition de cet espace à des spectacles itinérants faute d'espace disponible.

Au surplus, la place du Tranchant étant une place totalement bitumée, la présence de spectacles itinérants avec animaux semble particulièrement inappropriée, tant pour des raisons de bien-être animal que pour des raisons d'hygiène et de sécurité.

Pour ces raisons, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'interdire la délivrance d'autorisation d'occupation de la place du Tranchant aux spectacles itinérants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

INTERDIT la délivrance d'autorisation d'occupation de la Place du Tranchant aux spectacles itinérants. PRÉCISE que cette interdiction ne concerne pas les petits spectacles qui ne perturberaient pas l'activité habituelle sur cet espace

PRÉCISE qu'il n'existe pas d'autres terrains publiques susceptibles d'accueillir ces activités sur le territoire communal

❖ 2024-060 Annule et remplace 2024-048 Sollicitation contrat rural

Monsieur le Maîre expose au Conseil Municipal les objectifs de la politique des contrats ruraux, élaborés conjointement par le Conseil Régional et le Conseil Départemental, et permettant d'aider les communes de moins de 2 000 habitants et syndicats de communes de moins de 3 000 habitants à réaliser un programme pluriannuel d'investissements concourant à l'aménagement durable d'une partie du territoire régional.

Les diagnostics de performance énergétique des logements communaux, réalisés en 2023 ont abouti au classement suivant : 1 en catégorie E, 6 en catégorie F et 2 en catégorie G. Afin de nous mettre en conformité avec la législation, de participer au mouvement national d'économie d'énergie, et de préserver le capital de la commune, il apparaît nécessaire de procéder à des mesures correctives.

Pour autant, le chiffrage prévisionnel réalisé par M. PRAS, de la société ARBANE, chargé de l'étude et de la maitrise d'œuvre de l'opération de rénovation des logements communaux est établi ainsi :

- Concernant les logements situés rue de la Sergenterie, au nombre de 7, le montant prévisionnel des

travaux est arrêté à la somme de 208 520,00 €

Concernant les logements situés rue des écoles, au nombre de 2, le montant prévisionnel des travaux est établi à la somme de 279 276,96 €

Au vu du montant des travaux nécessaires, M. le Maire propose de n'engager à ce stade que la rénovation des logements situés rue de la Sergenterie.

D'autre part, depuis la mise en œuvre du Plan Local d'Urbanisme en 2017, la commune a bénéficié d'un fort développement de sa population. Le groupe scolaire de Bréval, composé d'une école maternelle et d'une école élémentaire a vu l'ouverture, respectivement, de 2 classes et de 3 classes ces dernières années. Les locaux du groupe scolaire seront tous occupés à la rentrée prochaine. En conséquence, la commune souhaite aménager de nouveaux locaux pour répondre aux besoins périscolaires.

Au vu du caractère prioritaire de ces projets, il apparaît souhaitable de solliciter un contrat pour les opérations suivantes :

- -1) Rénovation de logements communaux rue de la Sergenterie pour un montant de 249 520 € H.T, incluant les frais de maitrise d'œuvre
- -2) Acquisition et aménagement de nouveaux locaux périscolaires pour un montant de 238 596 € H.T, incluant les frais de maitrise d'œuvre

Le montant total des opérations s'élève à 488 116 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le programme de travaux présenté par Monsieur le Maire et décide de programmer les opérations décrites plus haut pour les montants indiqués suivant l'échéancier annexé.

Le Conseil Municipal s'engage :

- Sur le programme définitif et l'estimation de chaque opération,

- Sur la maîtrise foncière et immobilière de l'assiette des opérations du contrat,

Sur le plan de financement annexé,

- Sur une participation minimale conforme aux dispositions légales en vigueur et sur le financement des dépassements éventuels,
- À réaliser le contrat dans un délai maximum de cinq ans à compter de la date d'approbation du contrat par la dernière assemblée délibérante et selon l'échéancier prévu.
- À assurer la prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien des opérations liées au contrat,
- À ne pas commencer les travaux avant l'approbation du contrat par la Commission Permanente du Conseil Régional et Départemental,

À maintenir la destination des équipements fiancés pendant au moins dix ans,

À mentionner la participation de la Région IIe-de-France et du Département des Yvelines et d'apposer leur logotype dans toute action de communication,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- SOLLICITE de Madame la Présidente du Conseil Régional d'Ile-de-France et de Monsieur le Président du Conseil Départemental des Yvelines l'attribution d'une subvention conformément au règlement des nouveaux Contrats Ruraux, au taux de 40 % pour la Région et de 30 % pour le Département dans la limite du montant de la dépense subventionnable autorisée, soit 341 681 € pour un montant plafonné à 488 116 € (initialement : soit 488 116 € pour un montant plafonné à 500 000 €) ATTENTION Ajouté SPS et CT
- DECIDE de déposer un dossier en vue de la conclusion d'un nouveau contrat rural selon les éléments exposés,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Monsieur Christophe PRAS de la société ARBANE, est chargé de la maîtrise d'œuvre des opérations de rénovations des bâtiments communaux, et Mme Nathalie MOURIES MARTIN, de la société SAS Atelier d'Architecture MOURIES MARTIN est chargée d'assurer la maîtrise d'œuvre du chantier d'aménagement des locaux périscolaires

2024-061 Tarif 2024 et 2025 Location des salles municipales à la journée pour les associations

Vu le CGCT, Vu l'exposé de Mr le Maire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

AJOUTE les tarifs communaux suivants :

SALLE POLYVALENTE	Tarifs 2024	Tarifs 2025
Association 1 jour en semaine De mai à octobre	29€	31 €
Association 1 jour en semaine De novembre à avril	37 €	39€

SALLE DES FETES	Tarifs 2024	Tarifs 2025
Association 1 jour en semaine	58 €	61 €
De mai à octobre Association 1 jour en semaine	74€	77 €
De novembre à avril		11.6

DROIT DE PLACE	Tarifs 2024	Tarifs 2025
Marché		
Droit de place journée (le mètre linéaire)	2,60 €	2,80 €

Les tarifs préférentiels pour la location des salles communales à destination des agents municipaux sont supprimés.

GESTION / FINANCES

➤ Liquidités au 04 octobre 2024 : 790 944 €

URBANISME

Signature ce jour de l'acte de vente du bâtiment 2 rue Lecomte Denis

BATIMENTS MATERIEL

- La mise en sécurité provisoire du clocher de l'église a été réalisée. Néanmoins, l'état de la charpente impose de prévoir des travaux lourds de remise en état de ce clocher.
- La réfection d'une partie de la toiture (toit plat) a été réalisée
- > Les toilettes PMR ont été réalisées à la mairie
- Nous sommes toujours en attente de SOCOTEC pour l'avis de conformité en vue de la réalisation des portes automatiques à la maison médicale

VOIRIE

- > Les travaux des arrêts de bus à la butte vont démarrer deuxième quinzaine de novembre
- > Demande de subvention pour parking rue de la Forêt est partit, en attente de la réception
- Contrôle des bornes incendies par Veolia en cours
- Problème d'éclairage publique à la Gamacherie : mise en place d'une sécurisation des armoires électriques
- Des ampoules LED sont déjà tombées en panne : la durée de vie n'est pas atteinte, elles sont encore sous garantie. Néanmoins, le coût de l'intervention de remplacement sera à la charge de la commune.
- > Travaux de clôture pour le Parc : le devis est signé, nous attendons l'intervention dépendant de la

fourniture des matériaux

- Cimetiere : colombarium posé. Devis pour engazonnement des cimetières : 55 000 € pour l'ancien cimetière. Cimetière du haut : les agents communaux vont le réaliser. Pour la partie non encore utilisée, elle restera en herbe.
- Une commission va être constituée pour réaliser un règlement du cimetière
- Rue Georgette Aucher : de grosses difficultés de circulation à la sortie des écoles, les véhicules se garent sur les trottoirs. Cette voie est encore privée, nous envisagerons des aménagements lorsque la voirie sera reprise.

ENVIRONNEMENT

1000 bulbes seront plantés mardi 8 octobre dans le petit bois par les élèves de la maternelle.

FETES ET ANIMATIONS

- Réunion de la commission le mercredi 6 novembre à 17h30 pour préparer les festivités de fin d'année
- Illuminations de la commune : nous avons rencontré le représentant de "Décolum" mardi 1er octobre, un devis a été signé pour illuminer les arbres de la place Maréchal Leclerc, 3924 € conformément au budget + 600,12 € pour remplacer des illuminations défectueuses
- Pour rappel : le défilé des lumières sera le mardi 3 décembre à 17h30
- Salle des fêtes : problématique de la régie sons et lumières. Il faut trouver comment sécuriser la régie : qui peut l'utiliser, comment contrôler l'état du matériel.

INFORMATION - COMMUNICATION

- Bulletin municipal : articles à communiquer au 16 octobre maximum. Un mois après, articles pour l'annuel.
- La CCPIF a refait son site internet : il est possible de proposer un évènement qui apparaitra sur le site, permettant une communication via ce média
- CCPIF: envoi d'un sondage sur le TAD à l'initiative de IDF mobilité
- Arrêt du cuivre : Webinaire courant octobre suivi par Julie FLAMAND pour présenter le dispositif. A priori, Bréval verra la fin du cuivre en 2026 : un peu plus de 700 foyers raccordés à la fibre sur 1200. Plus les administrés tardent plus cela sera compliqué avec un risque d'interruption de service.
- A la Butte, grosses difficultés sur l'ADSL qui est en panne pour 8 foyers depuis le 14 septembre. Les opérateurs ne savent à priori pas quel en est l'origine. De plus, un câble de fibre a été arraché.

MISSION LOCALE:

Venue le 18 septembre pour l'opération « hors les murs » : peu de passages sur cette opération. Néanmoins, la mission locale accompagne plusieurs jeunes de Bréval

ACTION SOCIALE:

Agent de convivialité : Gabrielle a donné sa démission pour raison de santé Comme il ne restait que 4 mois dans l'enveloppe budgétaire et qu'un contrat de service civique ne peut être inférieur à 6 mois, nous étions dans l'attente d'une nouvelle enveloppe budgétaire pour pouvoir embaucher Léa Pereira que nous avons recrutée.

Nous avons reçu l'avenant à l'agrément, et Léa a signé ce contrat ce jour, nous restons dans l'attente de la validation du contrat par l'ASP

Nous avons néanmoins poursuivi les séances de cinéma le mercredi 25 septembre

- > Bus PMI: journées les 2 et 30 octobre / demi-journée: le 16/10
- Bus santé: le 17/10 Thématique sur l'allaitement
- > Bus insertion le mercredi 23 octobre

CCAS:

- Réunion ce jour pour traiter une demande d'aide
- Les colis sont commandés (128 solos et 65 duos)
- Goûter le 26 novembre à 14h / Colis distribués à la salle des fêtes
- Distribution à domicile pour ceux qui ne peuvent pas se déplacer

INTERCOMMUNALITE

CCPIF

Réunion le 22 octobre

MARPA:

Réunion du bureau le 17 octobre

CENTRE DE LOISIRS DE NEAUPHLETTE

> RAS

SIVU BREVAL NEAUPHLETTE

> RAS

SIVOS BREVAL NEAUPHLETTE:

- Commission des menus 1er octobre
- > Etude : le nombre d'inscriptions possibles a été augmenté pour répondre aux besoins

SIVSCP

Réunion le 24 septembre 2024 en lieu et place de celle prévue avant l'été. Pas de représentant de St-Illiers-la-Ville.

SICOREN

> RAS

SEY

- Réunion le 19 septembre : pas de guorum
- > Réunion le 25 septembre : détail des subventions pour enfouissement de réseau 2024.
- L'ombrière solaire sur parking a Poissy a été terminée
- Taux reversement R2 est inchangé :
 - 35% enfouissement du réseau électrique
 - 14% éclairage public
- Signature d'un avenant au contrat de concession entre le SEY et GRDF
- Signature de la convention de partage avec GRDF
- Adhésion de nouvelles communes :
 - Bazoche-sur-Guyonne électricité, gaz et mobilité propre
 - Montfort-l'Amaury mobilité propre
 - Bailly, Bougival et Noisy-le-Roi pour la compétence RCF
- Adhésion de la centrale d'achat avec SIPP'n'CO
- Présentation du CRAC 2023 par Enedis
- > Pour info : Rueil Malmaison et Vélizy ont mis en place des dispositifs de géothermie
- Les tarifs de l'électricité devraient baisser de 10% en 2025 en tarif public

ASSOCIATIONS

- Bréphodiaval: diaporama le samedi 5 /10 à 16h
- Club de l'amitié : AG le jeudi 10/10 à 11h
- > Telesttongène: Foire à la puériculture (complet) dimanche 13/10
- Club de l'amitié : loto le samedi 19/10 à 18h30
- > ALGD : Guinguette le dimanche 20/10
- Collectif de parents : après-midi et soirée Halloween le 31/10
- La 79th : Bal du Débarquement/ libération : le samedi 2/11
- Opération brioches du 18 au 20 octobre

QUESTIONS DIVERSES

- Bus A14 : l'occupation est en augmentation sur les 3 lignes
- Il y a des gravillons le long des murs au Hamel : quelle en est la raison ? Il s'agit d'un excédent de gravillons entreposés à l'occasion de la réfection de la route et qui va être enlevé rapidement

Le panneau du Hamel a été remonté. Le nettoyage des panneaux routiers a été réalisé

Demande de point sur la LPN (Ligne Paris Normandie) : à priori sur les 3 tronçons prévus, seul le tronçon de Normandie serait maintenu. Le tronçon passant à proximité de Bréval serait abandonné, celui passant sur le territoire GPSO est encore en discussion, malgré l'opposition de toutes les communes du 78. La région Ile-de-France a voté dans le sens de ne pas donner un euro pour ce projet.

Heure de clôture du conseil municipal : 21h30

Date de la prochaine réunion de conseil : 8 novembre 2024

FEUILLET DE CLOTURE

MAIRIE DE BREVAL CONSEIL MUNICIPAL DU 4 OCTOBRE 2024

Convocation du 27 septembre 2024

PRESIDENCE: Thierry NAVELLO

PRESENTS: Julie FLAMAND, René LANNOU, Maryse MAUGUIN, Jean-Pierre SIMENEL, Annie ZACCHERINI, Michel ABRAHAM, Hélène CHAUFTON, Jean-Yves SEILLE, Mylène MOREAU, Jacky LECLERC, Christine TOURNAY, Myriam DAVI, Sébastien MOLINIER

ABSENTS EXCUSES: Christian FOUCAULT, Gwénaëlle MILON (Procuration donnée à Maryse MAUGUIN), Julien MOREAU (Procuration donnée à Thierry NAVELLO)

SECRETAIRE DE SEANCE : Maryse MAUGUIN

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS :

2024-057 Annule et remplace 2024-047 Réalisation emprunt bancaire pour l'acquisition d'un bâtiment sis 2 rue Lecomte Denis

2024-058 Approbation du premier rapport triennal de suivi de l'artificialisation des sols

2024-059 Absence de lieu d'accueil pour les spectacles itinérants

2024-060 Annule et remplace 2024-048 Sollicitation contrat rural

2024-061 Tarif 2024 et 2025 Location des salles municipales à la journée pour les associations

Président de séance Thierry NAVELLO

Secrétaire de séance Maryse MAUGUIN

/auc

